

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15745**

### Intitulé

Assistant dentaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des cabinets dentaires - Association pour le paritarisme dans les cabinets dentaires libéraux (APCDL)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331s préparation, analyse médicale, appareillage

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'assistant(e) dentaire exerce son activité sous la responsabilité du praticien au sein d'un cabinet dentaire (individuel ou de groupe) ou d'un centre de soins dentaires. Il (Elle) est soumis(e) au secret professionnel, et tenu(e) de respecter les mêmes règles déontologiques que le praticien. L'assistant(e) dentaire met en œuvre des compétences techniques, administratives et relationnelles afin de mener à bien les activités qui composent sa mission.

Activités techniques:

- gestion du risque infectieux
- aide opératoire
- Hygiène et prévention au travail
- Education à la santé bucco-dentaire

Activités relationnelles:

- Gestion de l'agenda
- accueil et communication

Activité administrative:

- Création et suivi des dossiers

Les compétences attestées :

- Gestion du risque infectieux:
    - gérer la chaîne de stérilisation
    - gérer les déchets
    - participer à la formalisation des procédures d'hygiène appliquées au sein du cabinet
    - gérer les stocks des consommables médicaux
  - Aide opératoire:
    - assurer l'assistance aux soins
    - assister le praticien au fauteuil
    - appliquer les protocoles de soins
    - préparer les matériaux d'obturation et d'empreinte
    - maîtriser les techniques de l'imagerie médicale
  - Hygiène et prévention au travail:
    - identifier les risques au travail
    - organiser le poste de travail en fonction des principes de l'ergonomie
    - décrire les procédures d'hygiène obligatoire dans un cabinet dentaire
  - Education à la santé bucco-dentaire:
    - présenter les protocoles et les matériels d'hygiène aux patients et surveiller leur application
    - vulgariser/animer les protocoles de motivation
    - communiquer sur le plan de traitement
  - Gestion de l'agenda
- Accueil et communication
- communiquer par téléphone
  - organiser le planning
  - identifier les urgences
  - gérer en temps réel les incidents de programmation de RDV
- Création et suivi des dossiers:
    - établir et contrôler les dossiers de remboursement

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Cabinets dentaires libéraux , centres de santé, centres mutualistes ou hôpitaux

Assistant dentaire

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

J1303 : Assistance médico-technique

**Réglementation d'activités :**

L'assistant(e) dentaire a l'obligation de détenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU niveau 1). L'AFGSU est intégrée à la certification.

Décret n° 2016-1646 du 1er décembre 2016 relatif aux modalités d'exercice de la profession d'assistant dentaire pris pour l'application de l'ART 120 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier de modernisation de notre système de santé

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

Le titre d'assistant(e) dentaire se compose de 7 unités de certification correspondant aux 7 composantes indiquées ci-dessus. Ces unités sont évaluées par le biais d'études de cas, de mises en situation, de QCM et de QROC

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par le président de la CNPEFP et comprend 4 autres membres : 2 représentants du collège employeur et 2 représentants du collège salariés.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par le président de la CNPEFP et comprend 4 autres membres : 2 représentants du collège employeur et 2 représentants du collège salariés.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Le jury est composé de trois membres : 1 représentant des salariés titulaire de la certification d'assistant dentaire en exercice, 1 représentant des employeurs en exercice ou retraité depuis moins de 2 ans, 1 tiers habilité par la CPNEFP (spécialiste de l'analyse du travail).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Les diplômes d'infirmière et de sage femme permettent d'être dispensé de 6 modules, dans ce cas seuls les modules suivants sont préparés : - montage et suivi des dossiers de prise en charge et des feuilles de soin - travail à 4 mains - assistance technique aux travaux prothétiques - suivi administratif des travaux prothétiques	

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Assistant dentaire" avec effet au 9 décembre 2017, jusqu'au 17 avril 2023.

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Assistant(e) dentaire" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 9 décembre 2017.

### **Pour plus d'informations**

#### **Statistiques :**

1600 titulaires de la certification par an en moyenne

#### **Autres sources d'information :**

OMPL

OPCA PL

#### **Lieu(x) de certification :**

CPNE DES CABINETS DENTAIRE/APCDL

54 rue Ampère

75849 Paris Cedex 17

#### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Organismes habilités par la branche :

- CNQAOS (intervient sur tout le territoire) - 98-100 chemin des bourdons - 93 221 Gagny cedex

- Formation et Santé - 140/150 rue Paul Bert - 69003 Lyon

- AFPPCD (intervient sur Paris, Lille et Marseille) - 85, rue Lafayette - 75009 Paris

- ESAD :

\* 1bis-3 rue de l'Est - 75020 Paris

\* 20 rue Saint Antoine - 31000 Toulouse

- Groupe Formation Diffusion - 3 Quai du DRAC - BP 148 - 38603 Fontaine Cedex

- Agora - 42 rue de Metz - 31000 Toulouse

- Centre de Formation Pasteur/Alter - 13, rue des Docks Rémois -

BP 9 - 51450 Betheny

- IPSO Académie (intervient à Montrouge et à Bordeaux) - 37 avenue de la Marne - 92120 Montrouge

#### **Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Assistant(e) dentaire